



AVIS DE PROJET DE MARCHÉ (APM)

Numéro de l'appel d'offres : FP802-190100 **Date de clôture :** 2019-07-18 **Heure :** 14h HAE
(Heure Avancée de l'Est)

Le présent contrat est passé pour le compte de Pêches et Océans Canada.

Titre: Installation d'une tour VHF de la Garde côtière canadienne

Location:

Cuslett, Terre-Neuve-et-Labrador
Latitude : 46° 58' 27.9" nord
Longitude : 54° 09' 14.8" ouest

Résumé:

Les travaux visés par le présent projet comprennent toute la main-d'œuvre, tous les matériaux et tout l'équipement afin de faciliter l'installation d'une tour VHF de 45,72 m nécessaires à l'exécution de l'ensemble des dessins et spécifications pour la Garde côtière canadienne.

- .1 l'installation d'une tour VHF haubanée de 45,72 m à Cuslett, Terre-Neuve-et-Labrador, conformément aux plans du contrat, et plus particulièrement, comme l'indique le présent document.
- .2 La conception technique, la prestation et l'installation des fondations et des ancrages selon une utilisation de 80 % pour les antennes futures, conformément aux plans du contrat et, plus particulièrement, comme l'indique le présent document.
- .3 La démolition des divers éléments conformément aux plans du contrat et, plus particulièrement, comme l'indique le présent document.
- .4 L'entrepreneur est responsable de la mise à l'essai de tous les systèmes en présence du personnel de la Garde côtière; il lui incombe de préparer un rapport sur les résultats des essais qui doit être livré au propriétaire au plus tard dix (10) jours ouvrables après la fin de tous les essais. Ces essais doivent comprendre, sans toutefois s'y limiter :
 - .1 Ciment;
 - .2 Boulons d'ancrage (si nécessaire);
 - .3 Lignes de transmission.
- .5 L'entrepreneur doit fournir la documentation sur le système et les sous-systèmes. La documentation doit comprendre ce qui suit, sans toutefois s'y limiter :
 - .1 Un ensemble complet des plans conformes à l'exécution.
 - .2 Un manuel d'entretien complet indiquant l'entretien requis pour tous les composants installés, le calendrier connexe et la liste des pièces.
 - .3 Un rapport complet sur tous les essais du système.
- .6 Les travaux visés par le présent contrat sont précisés dans un document de spécifications générales comprenant des dessins sur lesquels sont indiqués les travaux spécifiques. L'entrepreneur demeure responsable de l'attribution des tâches aux divers



corps de métiers, aux entrepreneurs et à ses propres employés et fournisseurs.
L'ingénieur n'est pas responsable de déterminer la portée des travaux de chacun des
sous-entrepreneurs et groupes de métiers, ni de fournir son opinion sur celle-ci.

Date de début :

Dès l'attribution du contrat

Date d'achèvement :

Les travaux sur le site devront être terminés au plus tard le 31 octobre 2019.

Visite Optionelle:

Il est recommandé que le soumissionnaire ou un de ses représentants se rende sur les lieux.